Nations Unies S/PV.7981



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7981e séance

Mercredi 21 juin 2017, à 15 heures

New York

Président :	M. Llorentty Solíz	Bolivie (État plurinational de)
Membres :	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Barro
	Suède	Mme Schoulgin Nyoni
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	MmeCarrión

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

17-17798 (F)







La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/529, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Delattre (France) : Le 12 mars dernier, Michael Sharp et Zaida Catalán, deux membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, étaient portés disparus. Quelques jours plus tard, leurs corps étaient retrouvés. Il est clair qu'ils ont été assassinés. Le Conseil a condamné dans les termes les plus énergiques ces meurtres et appelé à ce qu'une enquête approfondie soit menée pour en identifier les auteurs et les poursuivre en justice. Je renouvelle aujourd'hui cette condamnation dans les termes les plus fermes, ainsi que cet appel. La France, pour ce qui la concerne, plaide également pour la mise en place d'un mécanisme spécial d'enquête à cet effet.

Michael Sharp et Zaida Catalán menaient un travail très important pour le Conseil de sécurité et ont montré un grand professionnalisme dans leur travail. Les experts des comités de sanctions de l'ONU sont extrêmement importants pour le Conseil; ils sont au cœur du régime des sanctions. Je souhaite les remercier à nouveau aujourd'hui pour le travail accompli au service du Conseil de sécurité. Nous devons à leur mémoire et à leurs familles que justice soit rendue.

Ils sont morts alors qu'ils enquêtaient sur la situation tragique dans les Kasaïs, d'où nous viennent des rapports très inquiétants sur des attaques contre les civils et de nombreuses violations graves des droits de l'homme, y compris des mutilations et meurtres d'enfants. Le Conseil a condamné les violences observées dans cette région au cours des derniers mois et a marqué sa grave préoccupation face à ces violations des droits de l'homme. Il a affirmé l'importance et l'urgence qu'il y avait à mener des enquêtes diligentes et transparentes sur ces violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, afin que les responsables en répondent devant la justice. Cet impératif reste plus que jamais d'actualité aujourd'hui.

Ces événements tragiques ont fortement perturbé le travail du Groupe d'experts. Pour cette raison, la France a proposé l'adoption d'une résolution pour permettre au Groupe d'experts de reprendre au plus vite son travail dans des conditions sereines. Il s'agit d'un renouvellement essentiellement technique, mais au vu des circonstances, la France a proposé, et nous espérons que l'ensemble des membres du Conseil sera d'accord avec cette approche, que nous apportions les changements suivants.

D'une part, le Conseil réitère sa condamnation du meurtre de Michael Sharp et Zaida Catalán. Il rappelle la nécessité d'une enquête complète et rapide pour identifier les auteurs des meurtres et les traduire en justice et demande à la République démocratique du Congo de coopérer avec les enquêtes qui pourraient être menées par l'ONU, la Suède ou les États-Unis pour faire la lumière sur ces événements.

Ce projet de résolution introduit par ailleurs un nouveau critère de mise sous sanctions, qui vise tout individu qui attaquerait un membre du Groupe d'experts ou serait impliqué dans un tel acte. D'autre part, le Conseil réitère sa condamnation des violences dans les Kasaïs et son appel à ce que des enquêtes transparentes soient menées en urgence pour identifier les auteurs des violations des droits de l'homme dans cette région.

Enfin, compte tenu des contraintes subies par les experts, ce projet de résolution donne au Groupe d'experts deux mois supplémentaires pour rendre son rapport final. Il prévoit que Conseil examinera le régime de sanctions et ses ajustements éventuels à la rentrée prochaine, une fois le rapport publié.

Le Président (*parle en espagnol*) : le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, États-Unis d’Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l’unanimité en tant que résolution 2360 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Sison (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : La résolution 2360 (2017) que nous venons d’adopter, réaffirme l’attachement du Conseil à poursuivre le travail commencé par Michael Sharp et Zaida Catalán, deux membres du Groupe d’experts sur la République démocratique du Congo qui ont tragiquement perdu la vie en mars alors qu’ils étaient en mission dans la République démocratique du Congo. En renouvelant le mandat du Groupe d’experts, la résolution envoie un message clair, à savoir que le Conseil continuera le travail réalisé par Michael et Zaida pour promouvoir la paix et traiter des violations des droits de l’homme dans ce pays. La résolution souligne également la détermination du Conseil à agir contre ceux qui cherchent à nuire au personnel des Nations Unies, y compris le Groupe d’experts.

Aux familles de Michael et de Zaida, aux membres des groupes d’experts, au personnel de la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et au Représentant spécial, M. Sidikou, je tiens à dire que l’expression de notre appui et de nos éloges n’est tout simplement pas suffisante. Nous savons qu’ils méritent que nous nous engagions à découvrir la vérité et à tenir pour responsables ceux qui ciblent le personnel des Nations Unies. Aujourd’hui, nous avons fait un pas petit mais important dans cette direction.

Et cette résolution est tout aussi importante pour les Congolais qui ont été témoins de trop de violence, de trop de corruption et de trop nombreuses violations des droits de l’homme. Les rapports horrifiants émanant de la République démocratique du Congo, spécifiquement des Kasaïs, devraient nous inciter à agir non seulement au Conseil de sécurité, mais aussi au Conseil des droits de l’homme. Hier encore, nous avons lu des rapports indiquant que plus de 3 000 personnes ont été tuées dans les Kasaïs au cours des huit derniers mois.

L’armée de la République démocratique du Congo n’a pas fait que participer aux violences contre les civils, elle a effectivement filmé des exécutions sommaires. Nous avons entendu de nombreux rapports faisant état de villages incendiés et pillés, du viol utilisé comme arme de guerre, et d’enfants pris pour cible et exécutés dans leurs foyers. Environ 20 000 personnes ont fui les Kasaïs depuis le début du mois d’avril, et pourtant la République démocratique du Congo a rejeté des offres d’aide internationale pour enquêter sur les violences. Zaida et Michael ont perdu la vie alors qu’ils recherchaient la vérité dans les Kasaïs. Nous ne pouvons pas renoncer à cette recherche, d’autant que les rapports en provenance de la région deviennent de plus en plus troublants et les flux de réfugiés se poursuivent sans relâche.

Il n’y aura ni paix ni sécurité dans la République du Congo démocratique sans des élections et une transition démocratique du pouvoir. Toutes les parties, tant l’opposition que le Gouvernement, doivent demeurer attachées à l’accord du 31 décembre et prendre des mesures pour en accélérer la mise en oeuvre, y compris des mesures de confiance bien nécessaires.

Le Conseil et le Gouvernement des États-Unis sont prêts à demander des comptes à ceux qui fomentent la violence, sapent la paix et accroissent l’instabilité dans la République démocratique du Congo.

Mme Schoulgin Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède se félicite du renouvellement du régime des sanctions et de la prorogation du mandat du Groupe d’experts sur la République démocratique du Congo, et remercie la délégation française pour ses travaux sur la résolution 2360 (2017). Il est impératif que le Groupe d’experts puisse poursuivre ses travaux importants, notamment en achevant son rapport final, et que le Conseil assure le suivi de ses recommandations.

Il est très préoccupant que la situation humanitaire et sécuritaire continue de se détériorer dans la République démocratique du Congo, avec de graves conséquences pour sa population. Les horribles violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l’homme, y compris les violences sexuelles et d’autres violations endémiques, ainsi que le recrutement et l’utilisation accrus d’enfants soldats, renforcent le cercle vicieux de la violence. La communauté internationale doit continuer de suivre la situation et d’y remédier. Le régime de sanctions joue un rôle important dans cette entreprise.

En tant que membres du Groupe d’experts, Zaida Catalán et Michael Sharp jouaient un rôle vital dans cet

effort. Encore une fois, nous condamnons fermement leur assassinat. Il est intolérable que les personnes chargées par le Conseil d'enquêter sur les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, dans l'intérêt de la paix en République démocratique du Congo, soient brutalement assassinés. La sécurité du personnel des Nations Unies doit être garantie. À la lumière de ces assassinats, la Suède a proposé et soutenu activement que les agressions contre des membres du Groupe d'experts deviennent un critère de désignation explicite.

Dans le cas des meurtres de Catalán et Sharp, notre priorité est d'établir les faits et de faire en sorte que leurs auteurs soient traduits en justice. La République démocratique du Congo doit mener une enquête rapide et complète sur le meurtre de ces deux membres du Groupe d'experts et en traduire tous les auteurs en justice. La pleine coopération de la République démocratique du Congo aux enquêtes de l'ONU, ainsi que la nôtre et les enquêtes criminelles des États-Unis sont capitales, comme l'a souligné la résolution d'aujourd'hui.

Tout doit être fait pour rendre justice à ceux qui ont perdu la vie au service de l'Organisation des Nations Unies. La Suède, en coopération avec le Secrétaire général et les partenaires concernés, continuera d'étudier des propositions concrètes sur la manière dont le système des Nations Unies, y compris le Conseil, peut continuer à soutenir les enquêtes nationales en cours, afin d'établir la vérité et de traduire en justice les auteurs de tels actes. Une option possible serait une enquête spéciale mandatée par le Secrétaire général.

Nous devons également tirer les enseignements des défaillances possibles du système afin que ce qui est arrivé à ces experts ne se reproduise pas. La Suède a appuyé la création rapide par l'ONU d'une commission d'enquête. Nous attendons avec intérêt le rapport que celle-ci présentera le mois prochain. Le Conseil doit donner suite à ses recommandations, notamment lorsque la résolution sera à nouveau examiné à l'automne.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle an anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption de la résolution 2360 (2017), qui proroge le régime des sanctions imposé à la République démocratique du Congo. Ce régime est un outil extrêmement important pour le Conseil, que nous devons utiliser pour demander des comptes à ceux qui commettent des violations des droits de l'homme dans la République démocratique du Congo. Malheureusement, cela inclut désormais ceux qui commettent de telles atteintes contre le personnel des Nations Unies, à la suite des meurtres odieux de Michael Sharp et de Zaida Catalán. Nous réitérons nos condoléances aux familles de Michael et Zaida et aux Gouvernements suédois, chilien et des États-Unis. Il doit y avoir une enquête complète et indépendante sur leur mort.

De façon plus générale, le Royaume-Uni est vivement préoccupé par la situation qui règne dans la région du Kasaï. Dans sa déclaration d'hier, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, le prince Zeid Al-Hussein, a mis en relief la gravité de la situation, qui a poussé plus de 1,3 million de personnes à fuir leurs foyers. Il ne faut pas tolérer que cette violence et cette brutalité extrêmes – la destruction des villages, les mutilations et les meurtres, y compris d' enfants et de femmes enceintes- se poursuivent. Nous appelons la République démocratique du Congo à protéger son peuple, à agir conformément aux principes relatifs aux droits de l'homme et à traduire les auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes aux droits de l'homme en justice.

Le Royaume-Uni tient également à exprimer son plein appui à l'appel lancé par le prince Zeid Al-Hussein en faveur d'une enquête internationale indépendante sur la situation dans la région du Kasaï en République démocratique du Congo. Nous appuyons pleinement les efforts déployés à Genève pour autoriser cette enquête indépendante par l'entremise du Conseil des droits de l'homme. Nous demandons au Gouvernement de la République démocratique du Congo de coopérer pleinement dans le cadre de toute enquête internationale et de veiller à ce que toute enquête nationale soit menée de manière crédible et transparente et que les auteurs de ces actes soient traduits en justice.

Il est clair que les répercussions de cette situation se font sentir au-delà du Kasaï, et en fait, au-delà de la République démocratique du Congo. Plus de 30 000 réfugiés ont été enregistrés en Angola. Il est impératif que nous, au Conseil de sécurité, continuions à suivre de près la situation et soyons prêts à agir.

M. Moustafa (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Égypte se félicite de l'adoption à l'unanimité, aujourd'hui, de la résolution 2360 (2017), car nous sommes convaincus que le régime de sanctions contribue à renforcer la paix et la sécurité en République démocratique du Congo et à appuyer les efforts visant à contrer les menaces que représentent les groupes armés et d'autres entités qui menacent les civils, commettent des crimes graves, font perdurer les violences et provoquent de l'instabilité.

À cet égard, je voudrais aborder un aspect spécifique concernant l'adoption de cette résolution, au vu de l'assassinat des deux membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, Zaida Catalán et Michael Sharp. Tel qu'indiqué dans la résolution, nous condamnons ce meurtre avec la plus grande fermeté. Bien évidemment, le Conseil est solidaire avec les familles des victimes et les pays concernés. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo doit enquêter rapidement et de manière approfondie sur ce meurtre pour établir la vérité et traduire les auteurs en justice. Nous appelons la République démocratique du Congo à coopérer avec l'ONU et les pays concernés – la Suède et des États-Unis –, conformément à la législation nationale congolaise.

Suite aux consultations menées au sein du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, qui reflètent notre appui consensuel au Groupe d'experts, et eu égard aux circonstances extraordinaires dans lesquelles celui-ci travaille actuellement, la résolution octroie deux mois supplémentaires au Groupe d'experts pour qu'il puisse s'acquitter de ses travaux conformément à la résolution pertinente – la résolution 2293 (2016) – et présenter son rapport final au Conseil de sécurité.

En conséquence, la résolution actuelle contient des éléments supplémentaires relatifs à un certain nombre de questions et aspects les plus urgents, avec des mises à jour techniques. Le rapport final du Groupe d'experts constituera la base de nouvelles consultations de fond entre les membres du Conseil en vue de procéder à un examen approfondi du régime de sanctions, ce qui nous permettra d'adopter une nouvelle résolution avant la fin du mois d'octobre 2017.

L'Égypte réaffirme l'importance du régime des sanctions, qui est un outil important pour renforcer la sécurité en République démocratique du Congo, ce qui constitue la pierre angulaire de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs. En notre qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, nous nous employons à renforcer le rôle du Comité, compte tenu en particulier des problèmes de sécurité en République démocratique du Congo et de leurs graves répercussions humanitaires.

M. Cardi (Italie) : Tout d'abord, je tiens à renouveler, au nom de mon gouvernement, nos condoléances aux familles des deux membres du Groupe d'experts tués en République démocratique du Congo – Michael Sharp et Zaida Catalán. Nous exprimons aussi aux autorités des États-Unis, de la Suède et du Chili notre sympathie et notre solidarité.

Nous saluons l'adoption de la résolution 2360 (2017) à l'unanimité, qui est un fort signal de l'unité du Conseil de sécurité sur cet important dossier. Qu'il me soit permis de remercier la délégation française pour ses efforts sur ce texte, qui permet au Conseil d'exprimer une condamnation forte et claire de l'assassinat des deux experts.

En même temps, cette résolution nous permet de censurer les violences dans la région du Kasaï. L'Italie est profondément préoccupée par la détérioration de la sécurité et de la situation humanitaire dans ces provinces, par les violations des droits de l'homme et par la diminution de l'espace démocratique dans le pays. Nous sommes donc convaincus de la nécessité de continuer à donner application à l'Accord de la Saint-Sylvestre du 31 décembre 2016, qui est crucial pour soutenir la légitimité des institutions de la transition.

Compte tenu de la situation dans le pays, qui reste très difficile, l'Italie continuera à travailler avec tous les membres du Conseil pour aider la République démocratique du Congo à entreprendre finalement un parcours de stabilisation.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Gata Mavita wa Lufuta (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, avant toute chose, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de juin 2017 et de vous dire toute la satisfaction de ma délégation pour la maîtrise et le savoir-faire avec lesquels vous dirigez les travaux du Conseil au cours de ce mois. Je voudrais, ensuite, vous remercier de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil, à la présente séance consacrée à l'adoption de la résolution sur le renouvellement du régime des sanctions pour la République démocratique du Congo.

Je voudrais également exprimer une nouvelle fois au Conseil toute la gratitude du peuple et du Gouvernement congolais pour les efforts déployés par les Nations Unies en vue de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays et pour lui garantir la paix et la stabilité.

Ma délégation prend note de l'adoption par le Conseil de la résolution 2360 (2017), qui renouvelle le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 1er août 2018. Ma délégation saisit cette opportunité pour remercier le Groupe d'experts, qui continue à se dévouer pour la cause de son pays. Elle tient d'une manière spéciale à lui témoigner sa sympathie et ses encouragements et continue à garder une pensée pieuse en mémoire de deux de leurs collègues qui ont perdu la vie dans notre pays dans des conditions dramatiques. Comme le Ministre des droits humains l'a déclaré hier, dans le cadre de la trente-cinquième session du Conseil des droits de l'homme à Genève, le Gouvernement de mon pays est déterminé à ce que la lumière soit faite sur cet assassinat ignoble pour que les criminels soient sanctionnés.

Concernant la résolution 2360 (2017) qui vient d'être adoptée, qu'il me soit permis de revenir sur certains aspects qui, de l'avis de ma délégation, méritent quelques commentaires.

D'une manière générale, ma délégation pense que, dans la mesure où le Groupe d'experts doit présenter son rapport dans deux mois, la résolution du Conseil aurait pu se limiter à l'extension de deux mois du mandat dudit Groupe en vue de lui permettre de finaliser ledit rapport. C'est ce rapport, à notre avis, qui aurait pu, en principe, servir de soubassement à l'élaboration de la résolution. Cette façon de procéder aurait pu nous éviter une pléthore des résolutions qui, à première vue, n'ont pas, dans le cas d'espèce, de raison d'être. Les membres conviendront avec nous qu'après avoir adopté une résolution en mars, en adopter successivement une autre en juin et une troisième en août ou septembre, ne peut pas faciliter leur mise en œuvre.

Par ailleurs, nous pensons aussi que des questions politiques, comme celles relatives à l'Accord politique du 31 décembre 2016 et aux élections, figurant déjà en bonne place dans la résolution adoptée en mars, auraient pu ne pas être évoquées dans une résolution du Comité des sanctions. Ma délégation a déjà eu à déplorer cette situation, qui a fait l'objet de sa note verbale du 20 juin 2016, communiquée à l'époque aux différents États membres du Conseil. Par contre, des questions sécuritaires importantes, à l'exemple du dossier des combattants sud-soudanais, qui exigent une réponse urgente, ont été laissées de côté.

S'agissant du régime des sanctions, ma délégation est d'avis que la résolution 2360 (2017) n'édicte aucune mesure susceptible d'assainir la situation pour ce qui concerne le pillage des ressources naturelles, exportées à l'extérieur de la République démocratique du Congo, en passant par des pays frontaliers. Il en est de même pour ce qui est du trafic d'armes et de munitions. Le Conseil conviendra avec nous que les groupes armés n'écoulent pas les produits de leurs razzias auprès des petites gens, sans ressources. Nous pensons que pour mettre un terme à cette situation, les sanctions doivent être édictées contre les multinationales qui sont connues et qui approvisionnent ces criminels en armes et contre les pays de transit et d'accueil de ces minerais de sang.

Compte tenu du fait que la résolution 2360 (2017) revient sur la situation dans la région du Kasaï, ma délégation juge utile d'éclairer le Conseil sur le fait que le Gouvernement a entrepris les enquêtes conjointes pour faire la lumière sur les événements qui se sont déroulés dans le Kasaï. Contrairement à ce que j'ai entendu ici, le Gouvernement de mon pays n'a jamais refusé de collaborer dans les enquêtes en rapport avec les événements du Kasaï. Il travaille en collaboration avec les Nations Unies, à travers laMission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme. On peut noter à cet égard l'adoption depuis le mois passé d'une feuille de route et la mise en place d'une Task Force dont la MONUSCO et le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme sont membres. Le Gouvernement espère également obtenir de ces deux institutions onusiennes une assistance technique et logistique pour les enquêtes conjointes. Il attend également d'elles une franche collaboration dénuée de toute interférence politique.

S'agissant particulièrement des fosses communes, dont les informations sur leur existence ont été rapportées ici au Siège, principalement par la MONUSCO, mon pays déplore le contraste entre la rapidité avec laquelle la MONUSCO propage les rumeurs et la lourdeur pour informer la communauté internationale lorsque ces rumeurs s'avèrent infondées. Ma délégation signale, pour preuve, les cas récents, évoqués par le Ministre des droits humains à Genève, de fosses communes déclarées par elle. Il est étonnant de constater que la MONUSCO n'a pas annoncé jusqu'à ce jour les résultats obtenus après les visites conjointes de MONUSCO et de la justice militaire sur le terrain.

En effet, dans plusieurs de ces prétendues fosses communes, on a trouvé, lors de ces missions conjointes, autre chose que ce qu'on attendait y voir, à savoir une arme de chasse de calibre 12 dans l'une de ces fosses,

une moto dans une autre, deux corps sans tête dans une troisième et un corps dans une quatrième. Et, au jour d'aujourd'hui, c'est la justice militaire congolaise qui commence à insister auprès de la MONUSCO pour qu'elle vienne montrer les autres fosses communes pour qu'elles puissent continuer le travail ensemble.

Concernant la prise en charge judiciaire du meurtre des deux experts, comme nous l'avons signalé plus haut, une enquête a été ouverte par la justice militaire congolaise, avec l'appui de la MONUSCO et du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme. Le Federal Bureau of Investigation des États-Unis y a même été associé à la demande du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Le Gouvernement de mon pays est ouvert et prêt à faire de même si le Gouvernement suédois en fait la demande.

Depuis le 5 juin 2017, le procès relatif à ces assassinats est en cours à Kananga dans le Kasaï central, et la MONUSCO ainsi que le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme y assistent chaque jour, comme toutes les organisations non gouvernementales qui le souhaitent. À ce jour, neuf suspects, dont quatre qui figurent dans la triste vidéo montrant l'acte barbare d'assassinat des deux experts, sont aux arrêts et en train d'être jugés. La magistrature militaire de mon pays compte sur l'assistance de la MONUSCO qui dit détenir des informations sur les lieux où sont cachés les fugitifs pour l'aider à arrêter ces criminels et les juger.

Je ne peux clore mon propos sans une fois de plus rassurer le Conseil de la détermination de mon pays de mener ces enquêtes jusqu'au bout, de manière transparente, pour sanctionner, comme nous l'avons déjà dit, les coupables.

La séance est levée à 15 h 40.